

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 mai 2021

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 17 mai 2021, en présentiel à la salle socio-culturelle avec le respect des gestes barrières, sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, maire, suite à une convocation en date du 12 mai 2021.

Etaient présents :

Mmes et MM. ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GIRARD Patrice, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, TRION Serge.

Était absente excusée :

Mme THOMAS-CHALOT Angélique.

Pouvoir : Mme THOMAS-CHALOT Angélique à Mme JACQUARD Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : M. TRION Serge.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 12 avril 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Délibération Garantie de prêt Évoléa

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de garantir le remboursement d'un prêt souscrit par Evoléa à hauteur de 35 000,00 € (3500,00 x 10 maisons) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la durée du prêt n°120616.

2 – Délibération vente d'un pavillon Évoléa

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur ce projet d'aliénation situé au 11 rue Jean Sénotier.

3 – Délibération sur le projet de pacte de gouvernance de Moulins Communauté

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le conseil communautaire de Moulins Communauté a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance. Conformément à l'article L5211-11-2 I du Code Général des Collectivités Territoriales, il est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres avant son adoption.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au pacte de gouvernance de Moulins Communauté.

4 – Délibération pour l'autorisation d'implanter des miradors dans la forêt communale

L'association des Chasseurs doit demander l'autorisation d'implanter des miradors dans la forêt communale de Munet et s'engager à les entretenir. Ils ont fait la demande pour douze miradors.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'implantation de ces douze miradors et acte que l'association des chasseurs assurera leur entretien.

5 – Tableau des effectifs

Il doit être mis à jour suite aux changements intervenus dans le personnel communal. Mme Renollet Laurence (Agence Postale) a été stagiaire.

Le conseil municipal, a adopté à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

6 – Délibération pour l'achat d'un taille-haie (DM)

Le devis de l'entreprise BARDIN est de 624,00 € et celui de l'établissement JOBBERT de 482,03 € pour un taille-haie Stihl SHS82R.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir celui proposé par l'établissement JOBBERT et d'ouvrir un programme « taille-haie » en investissement approvisionné pour un montant de 482,03 € par les dépenses imprévues.

7 – Période électorale - Mise à disposition des salles communales

Le conseil municipal décide la mise à disposition gratuite des salles communales aux divers candidats avec réservation obligatoire en mairie par demande écrite, en fonction de la disponibilité des salles. Une réunion publique ne peut avoir lieu qu'une seule fois par candidat pendant la période électorale.

8 – Délibération vente terrain à M. BLONDEAU

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre le terrain à M. BLONDEAU Pierre au prix qu'il a été acheté soit 30,08 € le mètre carré.

9 – Délibération adressage : nomination des rues (le numérotage donne lieu à un arrêté municipal)

Mme le Maire énumère les endroits concernés soit :

Impasse de Curebourse

Impasse de l'An 2000

Rue du Stade

Impasse Gilbert Gueullet

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les premiers envois de courriers vont être réalisés et dans les 15 jours qui suivent le personnel technique posera les plaques et les numéros.

10 – Organisation pause méridienne/cantine

Une famille demande l'autorisation de venir chercher son enfant après la cantine, avant la reprise de classe et la sieste.

Le conseil municipal décide, à la majorité, trois abstentions, de refuser cette demande. Les enfants doivent quitter l'école avant la cantine pour la bonne organisation du personnel à la pause méridienne comme le règlement le stipule. Cela ne peut être accepté qu'exceptionnellement.

11 – Organisation du bureau de vote les 20 et 27 juin 2021

Le bureau de vote est à la salle socioculturelle et il sera installé selon les instructions de la Préfecture et les gestes barrières recommandés.

Les élus se sont inscrits sur les tableaux de présence pour la tenue des deux bureaux vote. Le barnum sera installé devant la salle pour protéger les personnes qui attendent pour voter.

12 – Questions diverses – Informations

a) Agnès RAY-PEROT (commission vie associative-sportive-culturelle-patrimoine)

- Un concours photo va être organisé. Il sera ouvert à tous les trévois et sera composé de deux catégories : - de 18 ans et + de 18 ans. Le thème est sur le patrimoine naturel et bâti de la commune.

Il sera organisé du 1^{er} juillet au 15 octobre 2021. Trois critères sont retenus : l'originalité, la pertinence et la qualité de la prise de vue. Les candidats devront donner deux photos au format 13/18 cm sur papier mat ou brillant, en noir et blanc ou couleur. Le classement se fera avec l'avis d'un professionnel. Une exposition sera organisée par la suite. Le règlement sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

- Un jeu « Trouve mon galet » va être mis en place sur un circuit de 5 à 6 km. Des galets seront décorés par les enfants de l'école. Le jeu est signalé sur la page Facebook dédiée. Le but est de trouver un galet et le cacher de nouveau à un autre endroit.
- Zénaïs a été contactée pour savoir où en est la fabrication des décorations de Noël et si l'association a besoin de nouvelles palettes. Isabelle MARCADIER propose d'autres palettes de bois à récupérer après avoir demandé à la direction l'autorisation de retrait.
- L'association KABOKAN, karaté contact, reprend ses activités mercredi prochain en intérieur pour les enfants et en extérieur pour les adultes selon le règlement de la Fédération.
- Le Conseil d'Administration du Comité de Jumelage a lieu le 29 mai 2021 à 11 h 00.

b) Annick ANGLARÈS

- Le Conseil d'Administration de la micro-crèche a eu lieu le 15 avril dernier. Le rapport d'activité 2020 a été présenté. Cette structure a fermé du 17 mars au 11 mai 2020. 31 enfants de 3 mois à 3 ans ont été accueillis soit 28 familles (70 % de trévolois). Elle a accueilli 8 stagiaires. Elle a récolté 844,94 € avec la vente des chocolats qui ont permis l'achat d'un lave-linge et un toboggan intérieur. Elle a réalisé un excédent de 11 945,97 € pour l'exercice 2020 (participation de la commune 15 000 € et la CAF a donné des aides pour parer à la fermeture due au confinement). Il y a eu 7 remplacements, 2 CAP stagiaires petite enfance. Pour 2021, la micro-crèche veut organiser une fête pour ses 11 ans d'existence, une soirée à thème pour les parents, revoir son projet éducatif et pédagogique. Pour septembre 2021, 7 enfants trévolois sont sur la liste d'attente (100% trévolois cette année). Le contrat enfance jeunesse va être porté par Moulins Communauté. La présidente va laisser sa place à la prochaine assemblée générale mais restera membre.
- Le CCAS se réunira le 29 juin 2021 à 19h30 en présentiel.

c) Didier MARTEL

- L'abattage des arbres dangereux sera pris en charge par l'ONF. Ils ne seront donc pas mis à la disposition des affouagistes avant l'affouage. C'est un coût supplémentaire pour la commune. Il y aura une planification de création d'accès sur certaines parcelles pour des coupes futures (plan sur 10 ans).
- Le bulletin municipal est en fin de réalisation et sera distribué avant les élections.
- Le site internet est définitivement perdu, il va être refait dans son intégralité mais aucun délai n'est donné. La commune a une page temporaire simple à sa disposition en attendant.

d) Jean-Paul JOUBERT

- Travaux d'entretien : beaucoup de tonte, débroussaillage, fauchage, mais problème de matériel et d'absence de personnel.
- Ecole Henri Matisse : des pièges à guêpes ont été posés.
- L'adressage : il est en cours de réalisation avec la pose des numéros et des pancartes au fur et à mesure.
- L'alignement : il est effectué par l'ATDA gratuitement à la demande des trévolois entre la limite de leur propriété et celle de la commune.
- Les travaux des douches à la salle omnisports sont terminés.
- La reconquête du centre bourg : une réunion avec le conseil municipal est prévue le 20 mai à 19h00 et une avec le groupe de travail le 2 juin à 18h30.
- Le city-stade : la limite de dépôt des dossiers est le 1^{er} juin 2021 à 17h00 pour l'appel d'offres. Le bureau d'étude analysera les dossiers. Il a fallu ajouter l'intervention d'un coordinateur SPS (coût de 1000 à 1500 € en plus environ).
- Police de l'eau : elle va revoir la carte des cours d'eau. Les propriétaires seront prévenus du passage de ce service.
- Liste électorale : 5 personnes sont venues s'inscrire lors de la permanence du 14 mai.
- PLU : l'enquête publique commence mercredi 19 mai à 9h00.
- RAMSAR : Jean-Paul JOUBERT et Annick ANGLARES ont participé à une visioconférence. Le but est de préserver, gérer la nature dans les territoires. Il faut répondre à au moins un critère et le Val d'Allier en a 7.

e) Questions

Pierre DARBELET demande si des agents de Moulins Communauté pourraient venir aider au service technique pour parer aux absences et retard pris dans l'entretien de la commune.

Mme le maire répond que chaque commune gère son personnel. Si la collectivité décide de le mutualiser, il n'est plus attiré à la commune et rentre dans l'effectif de Moulins Communauté. La commune n'a donc plus la main. Les aides communautaires sont diminuées pour compenser les salaires et matériel en charge de Moulins Communauté.

Patrice GIRARD soulève le point qu'il manque peut-être une personne au service technique. Madame le Maire répond que la trésorerie demande aux communes de faire très attention à leur dépense de personnel et qu'une embauche a un coût important. Jean-Paul JOUBERT précise que si les trois agents sont présents, il n'y a aucun problème. Une externalisation des tâches revient plus chère. Mme le Maire insiste sur le fait que les trottoirs vont être enherbés car il est impossible de désherber puisque la commune n'utilise plus de produits phytos.

Catherine JOLY demande si un abri de bus vers le cimetière est prévu. Mme le Maire enregistre la demande car il n'y en a jamais eu. Moulins Communauté gère les transports et les abris de bus. La collectivité travaille sur la mise en accessibilité des arrêts bus.

Marie-Thérèse JACQUARD donne des informations sur la reconquête de bourg et signale que M. THOMAS a mis l'accent sur l'habitat par rapport à la maison Cosyn, à la boulangerie et au cabinet médical (possibilité de logement au-dessus de ces immeubles). L'enveloppe du dossier de reconquête du centre bourg sur 5 ans est de 3 millions d'euros. Cette somme ne suffira pas pour tout faire. Il faut donc s'attacher aux services et à l'habitat en plus du paysager. Il faut associer les partenaires dans les moments clés. Le bureau d'étude doit guider et non faire des choix.

Marie-Thérèse JACQUARD et Jean-Paul JOUBERT ont reçu M. FOIGNE en rendez-vous. Il les a remerciés pour le prix des locations du bâtiment et de la licence. Il a demandé à pouvoir installer deux mange debout devant l'entrée du restaurant pour mettre en valeur l'activité du bar-restaurant. Mme le Maire lui a demandé de se rapprocher de Mme Virginie Lenoir pour avoir son avis. Il y a quelques travaux à effectuer sur la terrasse pour sa remise en fonction. Les agents techniques iront les exécuter.

Le Four à Chaux ouvrira le 9 juin 2021. Ils ont eu des aides pendant le confinement dont de Moulins Communauté.

Mme le maire annonce que le projet de la boulangerie avec M. Lucas est rompu malgré les nombreux engagements et investissements consentis par la commune. Ce sujet demeure actif et les élus sont mobilisés pour le faire aboutir.

La séance est levée à 22h30.